

# CHUT... DES JOURNALISTES OSENT ENQUÊTER EN CORSE

*Coup de boule* | lundi, 22 septembre 2008 | par **Xavier Monnier**

---

Le 4 septembre dernier, une petite bombe était lâchée sur le net. Sur [amnistia.net](http://amnistia.net) plus exactement, un site qui s'est spécialisé dans les enquêtes sur le petit milieu corse. L'information était toute simple. Lumineuse même. La loi sur le littoral, qui protège tant le littoral de l'île de Beauté qu'il empêche les promoteurs immobiliers de réaliser de jolies opérations, allait être une fois de plus rognée. Le littoral désanctuarisé. Le règne du béton s'installe un peu plus. En cause, comme l'avait relayé *Bakchich*, « le projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) a été arrêté... et révisé un peu la carte des terrains inconstructibles.

*Par un hasard sans doute polyphonique, les terrains inconstructibles des « porteurs » de ce plan sont désormais propices à une exploitation plus immobilière. Une malheureuse concordance relevée et développée dans une enquête de [l'excellent amnistia.net](http://l'excellent.amnistia.net). Principaux hérauts et bénéficiaires du projet (qui sera débattu à l'Assemblée de Corse à l'automne), Ange Santini, le président du conseil exécutif, Jérôme Polverini, patron de l'office environnemental de l'île et Camille de Rocca Serra, président de l'Assemblée de Corse... et voisin de Christian Clavier. »*

Un joli pavé dans la mare d'une île où la terre et sa préservation a un sens. Mais il faut croire que les valeurs se perdent. Ou alors que dans la belle fraternité des journalistes, mieux vaut étouffer le confrère qui prend le risque de sortir une info, que froisser un élu.

Ainsi le 15 septembre, le club de la presse de Radio France Corse, courageusement, évoque la question dudit nouveau plan d'aménagement. Et, portant la plume dans la plaie, sans jamais citer [amnistia.net](http://amnistia.net), Joseph Guy Poletti, directeur et éditorialiste du mensuel *Corseica*, déclare : « *J'ai quand même été choqué par ce que j'ai lu sur l'Internet et ces délations...* » – *Phrase en suspend* – « *Balancer des noms comme ça à la vindicte publique...* ».

Une enquête, documentée, non démentie par les intéressés, voilà ce qui constitue de la « délation ». Expliquer que des élus se taillent une petite part dans le gâteau immobilier de l'île revient à la balancer à la vindicte publique. Aucun journaliste présent dans l'émission n'a moufté. Et après avoir demandé une réaction à [amnistia.net](http://amnistia.net), les gentils salariés de Radio France Corse, Frequenza Maura, se sont rétractés et n'ont pas diffusé la réponse d'[amnistia](http://amnistia.net).

Etouffer l'information, noyer les enquêtes, ne pas divulguer de petits secrets d'élus. Un magistral cours de déontologie, comme seuls peuvent les dicter le courage et la droiture. Et dire qu'une majorité de la population ne fait plus confiance aux journalistes. Étonnant !